N°196 / 2026

COMMUNE DE VIC-LE-COMTE DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
## Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public et réglementation du stationnement et de la circulation à Lachaux – VIC LE COMTE

---

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2, relatifs à la circulation et au stationnement,

Vu la demande, présentée par Madame GUEGUEN Amandine, représentante du Comité des Fêtes de Lachaux, demeurant 65, rte de la Condamine, à Lachaux, commune de Vic-le-Comte, souhaitant une autorisation d'occupation du domaine public, Place des Marronniers et rue de Lachaux de Vin à Lachaux, commune de VIC-LE-COMTE, en vue d'organiser la brocante de la fête de Lachaux, le dimanche 30 août 2026,

Considérant que pour permettre l'organisation de la brocante de la fête de Lachaux, place des Marronniers à Lachaux, commune de VIC-LE-COMTE, il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer le stationnement et la circulation,

**- ARRETE –**

**Article 1 : Pour permettre l'organisation de la brocante de la fête de Lachaux, le stationnement sera interdit, Place des Marronniers, Rue de Lachaux de Vin, du samedi 29 août 2026, à 21H00 au dimanche 30 août 2026, 22H00.**

**Article 2 : La circulation sera interdite Rue de Lachaux de Vin, Place des Maronniers, Chemin de Penlierras, Chemin des Suquets, Chemin des Courailles, le dimanche 30 août 2026, de 5h00 à 22h00, une déviation sera mise en place par la rue des Maronniers.**

**Article 3 : La pose des panneaux de signalisation nécessaires sera mise en place par les services municipaux.**

**Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.**

**Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- **M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vic-le-Comte,**
- **La Police Municipale,**
- **Au Centre Technique Municipal,**
- **A l'association.**

**Fait à VIC-LE-COMTE, le 29 juillet 2026,**
**Le Maire,**

**A. DESFORGES**

Publié le : 31/07/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/73921

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Notifié aux intéressés le :* 31-07-2026

Publié le : 31/07/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/73921